

BULLETIN

DU

COMICE AGRICOLE CENTRAL

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

ANNÉE 1886. — SEPTEMBRE.

LISTE DES MEMBRES DU COMICE

ADMIS A LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 1886.

MM. Etienne Girodet, propriétaire au Port-Bossinot, commune de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, présenté par MM. Cormerais et Andouard.

Charles Espivent de la Villesboisnet, maire de Saint-Même,

Camille Boyer, maire de Saint-Père-en-Retz,

Joseph Pérochaud, docteur-médecin, 18, rue Arche-Sèche,

présentés par MM. Andouard et Dezaunay.

AVIS.

MM. les Membres du Comice sont instamment priés de donner avis des inexactitudes qui auraient pu se glisser dans l'indication de leurs nom, prénoms, profession ou domicile.

CALENDRIER DU CULTIVATEUR. (1)

Octobre.

Récolter les pommes de terre. — On reconnaît que les pommes de terre sont mûres à la dessiccation complète des feuilles et des tiges. Jusqu'à cette époque les tubercules grossissent ; aussi ne doit-on devancer l'arrachage qu'en cas de rigoureuse nécessité. Quelques variétés hâtives mûrissent en août ; mais pour le plus grand nombre des espèces, la maturité n'a communément lieu qu'en septembre.

— On arrache les pommes de terre à bras ou à l'aide d'une charrue spéciale ; l'arrachage à la charrue est plus expéditif et donne de bons résultats. Le conducteur pique sa charrue dans la rangée, de manière que dans sa marche elle passe en dessous des touffes qu'elle soulève, pour faire tomber les pommes de terre à droite et à gauche. Des femmes suivent la charrue qui peut arracher, dans sa journée, un hectare de pommes de terre. Après le labour donné sur toute la surface du champ, on fait passer suivant sa largeur et sa longueur, une herse à dents de fer qui ramène à la surface de la terre les tubercules que la charrue a enfouis.

Avec une culture soignée, sur les sols qui conviennent à cette plante, les pommes de terre de bonnes espèces peuvent donner de 300 à 500 hectolitres de tubercules par hectare.

Récolter les betteraves et les carottes. — Lorsque les betteraves et les carottes ont été semées en lignes, on diminue considérablement les frais de l'arrachage, en y employant une charrue sans avant-train, portant en place de

(1) Ces conseils ont été extraits des ouvrages de MM. Dombasle et A. Lemesle, publiciste agricole.

versoir un morceau de bois triangulaire, placé entre le soc et l'étauçon de devant. On fait entrer profondément la pointe du soc, un peu à gauche de la ligne des plantes, en sorte que la lame du soc passe en dessous des racines. Celles-ci, sans être retournées, sont assez soulevées et détachées du sol pour qu'on puisse facilement les enlever à la main, en les saisissant par les feuilles. Les plantes arrachées, on coupe les feuilles à la main, puis on laisse pendant quelques heures les racines sur le terrain pour qu'elles s'y ressuient avant de les serrer.

On ne doit pas cueillir les feuilles de betteraves pendant leur croissance, pour en nourrir les bestiaux ; cet effeuillage est pernicieux, en ce qu'il nuit à l'accroissement de la racine et facilite le développement du collet. Comme nourriture, elles ne conviennent qu'aux vaches et aux pores ; elles sont trop aqueuses pour qu'on puisse les donner aux bœufs de travail.

Sur les sols de fertilité suffisante pour produire 20 à 25 hectolitres de froment par hectare, on peut, à l'aide d'une bonne culture, obtenir en moyennn 40,000 kilos de betteraves et à peu près autant en carottes ; mais, sur des terres d'une très haute fertilité, on obtient fréquemment des produits doubles et même triples de cette quantité.

Semer le froment. — On sème le froment dès le 15 septembre dans certaines localités, tandis que dans d'autres on le confie à la terre que de la fin d'octobre à la Saint-Martin (11 novembre) et quelquefois plus tard.

Dans le premier cas, on a des terres froides dans lesquelles il est nécessaire que, pour traverser l'hiver, le jeune blé prenne de la force à l'aide des dernières chaleurs de l'année ; dans le second, on a des terres meubles et chaudes où le blé semé trop tôt *s'épousserait*, émettrait des chaumes avant l'hiver et verserait au printemps. Dans de pareilles terres, le

travail insensible de la végétation pendant l'hiver suffit pour enraciner les blés, au point qu'au mois de mai ils ont repris l'avance qu'avaient gagnée sur eux les blés semés deux mois plus tôt.

La quantité de semence qu'on doit employer dépend essentiellement de l'époque à laquelle ce travail s'opère : pour les semences tardives, on doit l'augmenter, parce que la plante aura moins de temps pour taller ; dans les semences très hâtives, on pourra la diminuer dans la même proportion. On répand, dans les semences à la volée, de 150 litres à 2 hectolitres et au semoir de 30 à 120 litres par hectare. Il est essentiel d'enfouir, autant que possible, la semence de blé, de 3 à 5 centimètres dans le sol.

Les principales variétés de blé à grand rendement cultivées avec succès dans le département, sont :

Variétés à haute tige et à paille abondante : 1^o Blé *Victoria* d'automne dont la paille forte et bien creuse résiste à la rouille et à la verse ; son grain jaune rougeâtre, plein et renflé est très apprécié de la meunerie. L'hiver passé, le *Victoria* entre promptement en végétation, et dès avant l'apparition des épis on peut le reconnaître à la longueur et à l'ampleur de ses feuilles. C'est, aujourd'hui, un des blés les plus répandus en Angleterre et le nord-ouest de la France.

2^o le blé *Hallet's* pédigre rouge, à grain rouge, considéré comme un bon choix du blé *Victoria* dont il présente tous les caractères, sauf les dimensions de l'épi qui sont un peu plus fortes.

Variété à tige de hauteur intermédiaire et à paille de rendement intermédiaire :

Blé blanc *Chiddam*, à épi rouge, paille blanche, droite, ferme, assez fine, épi rouge foncé ou brun, grain blanc, arrondi, court, très plein.

Variété à basse tige et à paille résistante, convenable pour les

terrains ayant reçu beaucoup d'engrais et exposée, par conséquent, à la verse :

Blé *Schireff square head*, grain roux jaunâtre, assez allongé, épi carré, paille blanche, droite et très forte. C'est, par excellence, le blé le plus productif et le plus résistant à la verse et à la rouille.

Sulfatage des blés comme moyen préservatif de la carie. — Le sulfatage des blés destinés à être semés est indispensable pour préserver la récolte de la carie. Parmi les nombreux procédés de chaulage et vitriolage qui sont pratiqués, celui qui donne les meilleurs résultats est le suivant : on fait dissoudre un kilog. de sulfate de cuivre dans un hectolitre d'eau. La dissolution s'opère très facilement en mettant au milieu du liquide le sulfate de cuivre dans un panier ordinaire, suspendu par une corde, et dans lequel l'eau s'introduise aisément au travers de ses parois sans que les cristaux puissent y passer. Dès que les cristaux sont dissous, on agite le liquide avec une pelle, pour bien mélanger entre elles toutes les parties de la solution. Alors on met dans une manne un hectolitre de grain ; on plonge le tout complètement dans la solution de sulfate de cuivre. Les grains qui surnagent et qu'on ne peut faire tomber au fond avec les autres, doivent être enlevés à l'aide d'une écumoire et mis de côté. On retire alors la manne ; on laisse le liquide s'écouler un instant ; puis on jette le grain tout mouillé sur le sol où il s'égoutte. On laisse 12 à 24 heures le grain se ressuyer par l'absorption du liquide. Si quelque circonstance forçait à ajourner l'ensemencement, il suffirait d'étendre, en couche peu épaisse, la semence préparée pour prévenir toute altération préjudiciable.

M^{is} DE ROCHEQUAIRE.

TRAVAUX DU COMICE.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 11 septembre 1886.

PRÉSIDENCE DE M. LE V^{te} DE LAMBILLY.

M. Arnault fait connaître le procédé employé par M. de la Rochemacé pour combattre le mildew. Ce travail est au Bulletin.

M. Arnous-Rivière, rapporteur de la Commission de visite des fermes concourant pour les prix culturaux, lit son rapport qui est inséré au Bulletin.

M. Peigné-Libeu, rapporteur de la Commission de l'enseignement agricole, donne connaissance du classement adopté.

M. Cormerais fait connaître les conclusions des Commissions des serviteurs agricoles et des chemins ruraux.

Séance de distribution des primes du 13 septembre 1886.

PRÉSIDENCE DE M. CORMERAIS.

Le Concours annuel s'est tenu, le 13 septembre, à Châteaubriant, sur le champ de foire de Béré. La séance fut ouverte par une allocution du Président, puis M. le M^{is} de la Ferronnays, député, délégué de la Société des Agriculteurs de France, décerna les médailles offertes par cette Société. Après la lecture du rapport de M. Arnous-Rivière, le Secrétaire appela les lauréats dont la liste est insérée au présent Bulletin.

RAPPORT SUR LA PRIME D'HONNEUR

PAR M. L. ARNOUS-RIVIÈRE.

MESSIEURS,

Seize fermes ont demandé à concourir, cette année, pour la prime d'honneur et ont été visitées par la Commission :

7	dans la commune de Rougé ;
3	— Châteaubriant ;
2	— la Chapelle-Glain ;
1	— Nozay ;
1	— Soudan ;
1	— Grand-Auverné ;
1	— Moisdon.

Peut-être ne serait-il pas exact de dire que ces seize exploitations sont les seize plus belles de l'arrondissement de Châteaubriant, mais ce que la Commission peut affirmer, sans crainte d'être démentie, c'est qu'elles font *toutes* le plus grand honneur à cet arrondissement.

Votre Commission, Messieurs, s'est trouvée en présence de plusieurs candidats presque également méritants et vraiment tous dignes d'une prime d'honneur. C'est pour cela que nous vous avons demandé d'augmenter la valeur des prix culturels et d'en créer un quatrième afin de récompenser équitablement des mérites à peu près égaux.

Prime d'honneur, 500 fr. et une médaille d'or.

A la tête des fermiers les plus méritants, nous avons placé Pierre Colas, de la ferme des Bodinays, commune de la Chapelle-Glain.

La ferme des Bodinays est une ferme à moitié, d'une contenance de 34 hectares.

Au moment où Colas y est entré, il y a environ 20 ans,

la ferme était sans fermier depuis un an ; conséquemment dans un déplorable abandon ; et sur les 34 hectares, 12 étaient en landes.

Le fermier n'avait aucune avance.

Maintenant, sa famille est dans toute sa force ; elle se compose du père, de la mère, de 4 garçons et de 4 filles. L'ordre, la propreté, l'aisance, règnent dans cette ferme, dont les bâtiments sont presque insuffisants pour cette grande et belle famille.

Aujourd'hui, toute la ferme est en rapport : des fossés neufs ont été faits et plantés, de nouveaux chemins ont été créés, les anciens entretenus et élargis, *le tout* par le fermier.

Les terres de cette ferme sont bonnes, mais d'une nature particulièrement difficile à faire, et cependant nulle part nous n'avons rencontré de terres aussi propres, nulle part, d'aussi beaux froments, d'aussi belles avoines et d'aussi beaux verts.

L'assolement suivi est l'assolement triennal. Les rendements sont : pour le froment, de 25 hectolitres à l'hectare ; pour l'avoine et l'orge de 32 hectolitres.

Les étables, qui sont peu confortables et seront bientôt insuffisantes, renferment : 6 bœufs très bons ; une bande de 6 vaches, séduisantes par l'égalité de leurs formes, de race durham-manceau, peut-être un peu trop blanches ; 1 taureau de très belle origine, remarquable surtout dans son devant ; 16 élèves, dont 3 génisses très bonnes ; 12 moutons et 5 porcs, ce qui fait en tout 35 bêtes pour 34 hectares.

Les fumiers de la ferme sont admirablement soignés. Tous les purins et les égouts viennent dans une fosse et, par le moyen d'une pompe, ils sont répandus tantôt sur les fumiers, tantôt sur les prairies, qui sont habilement irriguées par le trop plein d'un abreuvoir.

Tel est, Messieurs, le fermier pour lequel votre Commission vous demande la prime d'honneur.

La médaille d'or sera remise au régisseur qui la mérite à tous égards. M. Gasnier, l'homme de confiance de plusieurs grands propriétaires, a, par son travail, son intelligence et son activité, puissamment contribué aux progrès de l'agriculture dans la contrée qu'il habite.

1^{er} prix cultural, 200 fr. et une médaille d'or.

Le deuxième lauréat, celui pour lequel votre Commission a demandé une médaille d'or à la place d'une médaille de vermeil, est le fermier Jean Langlais, de la ferme de la Chevalerie, commune de Châteaubriant.

Cette ferme est à moitié, elle a 44 hectares et il y a 26 ans, époque à laquelle est entré Langlais, 10 hectares étaient en landes. Ils ont été, depuis, défrichés et mis en culture.

Un grand confortable règne dans cette ferme dont les bâtiments sont vieux mais bien aménagés. Une grange et une écurie pour les chevaux sont en construction. La propreté qui existe partout témoigne du soin et de l'ordre du fermier.

La famille se compose du père, du fils marié depuis deux ans et de 3 domestiques.

Les terres sont généralement bonnes et très bien faites. Elles n'ont pas cependant toute la propreté des terres de la ferme précédente.

Toutefois, c'est sur la Chevalerie que nous avons trouvé une pièce de froment de 3 hectares en blé Victoria, la plus belle que nous ayons vue.

Les avoines, les orges, sont magnifiques et les verts (trèfles, ray-grass, choux, maïs, topinambours), également très beaux.

Les animaux de cette ferme sont remarquables : 10 bœufs très bons ; 10 vaches presque sans défaut ; 1 taureau de bon modèle, animal de concours déjà primé ; 1 jument et 2 pouliches assez belles, mais sans origine ; 14 moutons et 4 porcs de bonne race. En résumé, 30 animaux, sans compter

les moutons et les porcs, ce qui donne une moyenne très belle, mais un peu inférieure à celle de la ferme précédente.

La médaille d'or que nous vous avons demandée est justement acquise à M. Davost, le gérant de la ferme de la Chevalerie. Il ne m'appartient pas, Messieurs, de faire ici l'éloge de ce régisseur, si connu à Châteaubriant, si sympathique à tous les fermiers qu'il dirige, si estimé des propriétaires qui l'emploient.

2^e prix cultural, 100 fr. et une médaille de vermeil.

Le 2^e prix cultural appartient au fermier Chazé, de la ferme de Taillecoup, commune de Rougé.

Cette ferme est à moitié.

La famille se compose de 8 personnes : le père, la mère et 6 enfants.

Il y a 25 hectares, dont 16 en labour et 8 en prairies.

Les bâtiments sont d'anciennes constructions aménagées pour la ferme. Ils sont en bon état mais trop bas d'étage.

La propreté est remarquable et le mobilier luxueux.

Le jardin, bien soigné, procure à la ferme des légumes et des fruits abondants ; il est complété par une pépinière de pommiers.

C'est dans la ferme de Taillecoup que nous avons rencontré l'ensemble de bestiaux le plus complet : 13 bœufs très beaux ; une bande de 9 vaches remarquables ; 1 taureau très près du sang, un peu défectueux peut-être dans son devant ; 8 élèves très bons ; 3 chevaux ayant, avec beaucoup de distinction, le gros nécessaire pour le travail de labour.

L'ensemble de ses bestiaux est supérieur à celui des deux fermes précédentes, et c'est pour cela que nous vous avons demandé, pour ce prix, une médaille de vermeil au lieu d'une médaille de bronze.

Les différentes cultures, bien qu'un peu moins belles, sont

encore très remarquables. Dans trois pièces, le froment est magnifique. Chazé a de belles avoines, de très beaux verts, choux, lisettes, trèfles mélangés de ray-grass. Ses prairies sont particulièrement bien soignées et irriguées. Elles font partie de l'ensemble des prairies que surveille le propriétaire, l'honorable M. Gahier.

3^e prix cultural, 50 fr. et une médaille d'argent.

Ce prix est mérité par le fermier Jean Paviot, de la ferme de Créviac, commune de Nozay.

Cette ferme, qui est d'une contenance de 28 hectares, a un aspect tout différent des précédentes. On s'éloigne de l'Anjou, les cultures changent de nature et la race Durham disparaît.

Il y a dans la ferme le père, le fils marié et trois domestiques.

Les bâtiments sont bien disposés ; tout est propre et en ordre.

Les fumiers sont très bien soignés. Une cuve reçoit les purins et, au moyen d'une pelle à eau, les fumiers sont arrosés.

Il y a sur la ferme 10 bœufs nantais bons ; 9 vaches croisées de parthenais ; 12 élèves très bons ; un taureau très bien choisi ; 2 chevaux d'un assez bon modèle ; 24 moutons et 3 porcs, ce qui donne une moyenne de plus de une bête de bétail par hectare.

Les froments sont très beaux, sauf dans une pièce ; les avoines et les orges sont également belles ; les verts, choux, trèfles, maïs, parfaitement soignés.

Chaque année, le fermier Paviot plante une grande quantité de pommiers, mais, en outre, il cultive, avec beaucoup de succès, une vigne qui, le mois dernier, avait les plus belles apparences.

Les chemins de la ferme sont entretenus avec soin. Le fermier est aidé, pour l'extraction des pierres seulement, par son propriétaire, M. de la Noue-Billault.

4^e prix cultural, 50 fr. et une médaille de bronze.

Ce prix a été attribué au fermier Julien Pelherbe de la ferme de la Chapelle, commune de Rougé.

Le personnel de cette ferme, qui est à prix d'argent, se compose de 3 hommes, 3 femmes et 4 enfants.

Les bâtiments d'habitation sont en assez bon état. Il manque une grange ; le fermier utilise un vieux hangar pour abriter ses instruments.

Les animaux sont assez beaux, mais avec peu de suite dans la race. Il y a 8 bœufs, 11 vaches mélangées entre autres races de race cottentine, 10 élèves, 5 chevaux, 3 moutons et 5 porcs. 30 têtes de bétail pour 31 hectares.

Les terres sont faites d'une manière remarquable, et Julien Pelherbe aurait peut-être été classé le premier si ses bestiaux étaient en rapport avec ses cultures.

Plusieurs champs ont été drainés à 60 centimètres de profondeur par le fermier qui, chaque année, fait extraire à ses frais la pierre nécessaire pour remplir ses drainages. Les cultures se ressentent de ce travail.

Les froments, les avoines et les orges sont, dans ces champs ainsi drainés, remarquablement beaux ; les trèfles, mélangés de rays-gras, et les autres verts ne laissent rien à désirer.

Ce fermier est d'autant plus méritant qu'il n'est aidé et encouragé par personne, et il nous exprimait le regret de n'avoir jamais été visité par son propriétaire, que la maladie retenait à Nantes depuis de longues années. La mort l'a enlevé tout dernièrement à l'affection des siens.

VIGNES.

Prix unique, 50 fr. et une médaille de vermeil.

René Adan, au Châtaigner, commune de Nort, est le premier de sa région qui, il y a bien longtemps, a planté une vigne avec l'intention de la labourer à la charrue.

Le terrain est très mouillé et très difficile ; Adan se sert pour sa vigne de la même charrue que pour ses champs, et cependant cette vigne de plus de deux hectares est très bien faite et avait, quand nous l'avons vue, plus belle apparence que les vignes voisines. L'initiative et la persévérance de ce vigneron méritent une récompense.

VERGERS.

Parmi les nombreux vergers que nous avons visités, *trois* nous ont paru particulièrement dignes d'être récompensés.

1° La médaille de vermeil sera donnée à M. Figat pour ses remarquables plantations de pommiers faites sur sa terre de la Gueffraye. Ce sont de jeunes arbres, 1,000 en 2 ans, parfaitement alignés et soignés. Ils sont plantés de deux façons à des distances différentes, suivant qu'ils sont destinés à faire des vergers ou à entourer des champs cultivés.

2° La médaille d'argent et 30 fr. à Julien Bricaud, au Houx-Vert, de la commune de Châteaubriant.

Cette ferme, d'une contenance de 22 hectares, est toute morcelée.

Le fermier est puissamment aidé par l'intelligente direction de son propriétaire qui visite la ferme presque tous les jours et qui porte toute sa sollicitude sur les plantations de pommiers et sur une pépinière de jeunes pommiers qu'il a créée et qu'il dirige lui-même.

3° La médaille de bronze et 20 fr. à M. Devallet, au Bois-Hamon, commune de Châteaubriant.

Ce fermier nous a montré un magnifique Verger remarquable par la végétation des jeunes arbres, mais défectueux dans sa plantation. Les arbres ne sont alignés que sur une face, ce qui rendra plus tard la culture difficile.

Votre Commission vous propose d'attribuer au fermier Pierre Mellet, de la ferme de Beausoleil, commune de Moisson, une médaille de bronze pour l'habileté et l'intelligence qu'il déploie dans le choix de ses bestiaux.

Ce fermier est méritant sous tous les rapports. Ses cultures sont très bien faites, le nombre de ses animaux dépasse la moyenne des autres fermes ; tout ce qu'il fait est fait avec soin ; son jardin bien entretenu, et il a deux fort belles pépinières.

Prix de spécialités.

Plusieurs concurrents se sont présentés pour les prix de spécialités.

Votre Commission vous demande de décerner une médaille de vermeil à M. le V^{te} de Bellevue du Moulin-Roul pour le remarquable entretien de sa propriété d'une étendue de 184 hectares répartis en 7 fermes à moitié. Le propriétaire s'occupe personnellement de la gestion de sa terre, tient une comptabilité remarquable de ses recettes et de ses dépenses et apporte une grande surveillance à l'entretien de ses chemins qui, tous, appartiennent à la propriété, sans droits de passage ou de servitude ; l'étendue de ces chemins est de 8 kilomètres dont 6 kilomètres sont entretenus comme routes carrossables.

Cet entretien coûte annuellement 500 fr. à M. de Bellevue, mais il retrouve aisément ce sacrifice dans la facilité de son exploitation.

M. Figat a présenté à la Commission les vastes et magnifiques bâtiments des fermes de sa propriété de la Gueffraye.

Dans ses constructions, nouvellement faites, tout a été calculé pour rendre les locaux sains et aérés, leur aménagement commode et le service de la ferme facile et bien entendu. Un seul reproche pourrait leur être fait : c'est d'être construit avec des matériaux trop luxueux et d'avoir entraîné le propriétaire à des dépenses trop élevées. Mais la Commission pense néanmoins qu'il y a lieu de récompenser par une médaille de vermeil celui qui, dans l'intérêt de l'agriculture, ne recule pas devant d'aussi grands sacrifices.

La Commission a été appelée à visiter la fabrique de cidre de M. Fontaine, aux Forges de Moisdon. Je n'entrerai pas dans le détail de cette fabrication qui vous a été précédemment développée et qui a déjà reçu de si nombreuses et de si hautes approbations. Votre Commission vous demande de donner une médaille de vermeil à M. Fontaine en récompense de son initiative et de ses persévérants efforts pour créer dans notre contrée une industrie qui est appelée à devenir une source de richesse pour les agriculteurs du département.

Sur notre demande, vous avez accordé deux médailles pour les soins les mieux entendus donnés aux fumiers des fermes.

Nous vous prions de décerner une médaille d'argent au fermier René Aillerie de la ferme de la Moinerie, commune de Rougé.

Ce fermier est un parfait agriculteur qui aurait mérité un prix cultural si ses bestiaux, qui, du reste, sont de bonne race, avaient été en meilleur état.

En second lieu, nous vous demandons une médaille de bronze pour le fermier Jean Gaignard, de la ferme de la Noë, commune de Rougé. Ce fermier est d'autant plus intéressant qu'il ne peut compter que sur lui seul, son propriétaire le délaissant totalement. Venu depuis six ans dans cette

ferme, qu'il a trouvée dans le plus pitoyable état, il l'a déjà transformée.

Dans des écuries mal closes, mal couvertes, dont les murs sont à jour, Gaignard a de très beaux bestiaux ; ses terres sont bien faites, les égouts de ses écuries soigneusement recueillis, et nous pensons que, dans cinq ans, ce fermier sera un candidat pour la prime d'honneur.

M. Gabier, conseiller général de Rougé, a demandé à faire visiter des prairies qu'il a créées et sur lesquelles il a fait d'importants travaux d'irrigation. Nous vous prions de lui donner une médaille de vermeil. Ces prairies ont une superficie de 21 hectares. Autrefois, trop sèches en été et trop humides en hiver, elles étaient mauvaises ; aujourd'hui, par l'établissement de vannes sur deux petits ruisseaux qui les traversent, par la confection de 4,400 mètres de rigoles et de 1,500 mètres de douves, l'arrosage se fait à volonté et le propriétaire est largement rétribué des dépenses qu'il a faites par un rendement moyen de 5,000 kilos à l'hectare.

Votre Commission vous demande de donner une médaille de bronze comme encouragement au fermier Jean Clouet, de la Jarretière, commune de Châteaubriant, pour l'emploi judicieux d'instruments agricoles perfectionnés. Nous avons trouvé chez ce fermier, qui est à moitié, entre autres instruments, une charrue Brabant, la seule que nous ayons vue ; une herse articulée, un moulin à battre avec secoue-paille, etc. La ferme est, du reste, bien faite et le labour se ressent de la qualité des instruments employés.

Enfin une médaille d'argent sera accordée aux frères Auffray, de la ferme du Porche, commune du Grand-Auverné, pour l'admirable administration qui existe dans cette ferme, cultivée depuis *cent six ans* par la même famille. Aujourd'hui ce sont deux frères mariés depuis environ 10 ans, ayant l'un 6 enfants, et l'autre 5, tous en bas âge.

Une entente parfaite règne dans ces deux ménages qui vivent sous le même toit, qui n'ont qu'une même bourse pour les recettes comme pour les dépenses. La ferme a 35 hectares, elle est à moitié, très bien cultivée et *une seule fois* seulement par an, les comptes sont présentés et réglés par le propriétaire qui jamais n'a eu d'erreur à relever.

Nous croyons, Messieurs, qu'il n'est pas possible de trouver un plus bel exemple à donner à nos fermiers que celui de la famille Auffray.

Messieurs, mon rapport est terminé. Mais avant de le déposer sur la table du bureau, je tiens à vous exprimer un regret que vous partagerez avec moi, c'est que l'éloge de tous ces lauréats si méritants n'ait pas été fait devant vous par une voix plus autorisée que la mienne.

CONCOURS ANNUEL A CHATEAUBRIANT

LE 13 SEPTEMBRE 1886.

II. — Culture.

Membres du Jury : MM. AVENIEZ, H. LE COUR, HERSART DU BURON, C^{te} DE LANDEMONT et L. ARNOUS-RIVIÈRE, rapporteur.

PRIME D'HONNEUR.

Médaille d'or à M. Gasnier, régisseur à Saint-Sulpice-des-Landes, et 500 fr. à M. Pierre Colas, métayer aux Bodinays, commune de la Chapelle-Glain.

Premier prix cultural.

Une médaille d'or et une somme de 200 fr. à M. Jean Langlais, métayer à la Chevalerie, commune de Châteaubriant.

Deuxième prix cultural.

Une médaille de vermeil à M. Gahier, propriétaire à Rougé. et une somme de 100 fr., offerte par M. le comte Ginoux de

Fermon, député, à M. Nicolas Chazé, métayer à Taillecoup, commune de Rougé.

Troisième prix cultural.

Une médaille d'argent et une somme de 50 fr. à M. Jean Paviot, fermier à Créviac, commune de Nozay.

Quatrième prix cultural.

Une médaille de bronze et une somme de 50 fr. à M. Julien Peslherbe, fermier à la Chapelle, commune de Rougé.

Vignes.

Prix unique. — Une médaille de vermeil et une somme de 50 fr. à M. René Adam, fermier au Chateigner, commune de Nort.

Vergers.

1^{er} prix. — Une médaille de vermeil, offerte par la Société nantaise d'Horticulture, et une somme de 50 fr., offerte par M. le comte de Pontbriand, conseiller général, à M. Figat, propriétaire à la Gueffray, commune d'Abbaretz.

2^e prix. — Une médaille d'argent et une somme de 30 fr. à M. Julien Bricaud, fermier au Houx-Vert, commune de Châteaubriant.

3^e prix. — Une médaille de bronze et une somme de 20 francs à M. Devallet, propriétaire au Bois-Hamon, commune de Châteaubriant.

Prix de spécialités.

1^o Construction d'étables bien comprises :

Une médaille de vermeil à M. Figat, propriétaire à la Gueffray, commune d'Abbaretz.

2^o Aménagements et soins bien entendus donnés aux fumiers :

Une médaille d'argent à M. René Aillerie, à la Moinerie, commune de Rougé.

Une médaille de bronze à M. Jean Gaignard, à la Noë, commune de Rougé.

- 3° Création de prairies drainées, irriguées :
Une médaille de vermeil à M. Gahier, précité.
- 4° Emploi d'instruments agricoles perfectionnés :
Une médaille de bronze à M. Jean Clouet, à la Jarretière, commune de Châteaubriant.
- 5° Bonne administration :
Une médaille d'argent à MM. Aufray frères, au Porche, commune du Grand-Auverné.
- 6° Bon entretien des chemin d'exploitation :
Une médaille de vermeil à M. le V^{te} de Bellevue, au Moulin-Roul, commune de Soudan.
- 7° Perfectionnements apportés à la fabrication du cidre :
Une médaille de vermeil offerte par l'Association pomologique de l'Ouest, à M. Fontaine, aux forges de Moisson.
- 8° Bon entretien de ferme :
Une médaille de bronze à M. Pierre Mellé, à Beau-Soleil, commune de Moisson.

III. — Concours de labourage.

Membres du Jury. — MM. DU CHATELLIER, GICQUEAU, GOBBÉ, V^{te} DE LAMBILLY, LENEIL, LIRETTE et RABARD.

§ 1^{er}. — CHARRUES ORDINAIRES.

- 1^{er} prix. Une herse articulée et une somme de 20 fr. à M. Pierre Lechat, de Carquefou.
- 2^e prix. Un arrache pommes de terre et une somme de 20 fr. à M. Mazureau, de Carquefou.
- 3^e prix. Un coupe-racines et une somme de 20 fr. à M. Douillard, de Carquefou.
- 4^e prix. Une houe à cheval et une somme de 20 fr. à M. Armand Lechat, de Carquefou.
- 5^e prix. Une houe à cheval et une somme de 20 fr. à M. Rousseau, de Thouaré.

§ 2. — CHARRUES BRABANT DOUBLES OU SIMPLES.

Prix offerts par le Syndicat des agriculteurs de la Loire-Inférieure.

1^{er} prix. Une somme de 60 fr. à M. Giret, de la Dellière, en Villepot.

2^e prix. Une somme de 40 fr. à M. Clouet, précité.

IV. — Concours de bestiaux.

1^{re} CLASSE.

ESPÈCE BOVINE.

Membres du Jury. — MM. ABADIE, AVENIEZ, DE BARMON.

1^{re} CATÉGORIE.

Race Parthenaise et ses dérivées (Nantaise, Vendéenne).

1^o *Taureaux de un à deux ans.*

1^{er} prix, 80 fr. à M. Soliman, au Chemin, en Couëron.

2^e prix, 60 fr. à M. D. Mabilais, à la Marquelaais, en Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

Mention honorable : M. Cremet, au Gué, en Couëron.

2^o *Taureaux de deux ans et au-dessus.*

Prix unique, 80 fr. à M. Rondeau, à la Bernardière, en Vigneux.

Mention honorable : M. David à Beaulieu en Couëron.

2^e CATÉGORIE.

Race Durham et ses croisements.

1^o *Taureaux de un à deux ans.*

1^{er} prix. Offert par la ville de Châteaubriant, 100 fr. à M. Chazé, précité.

2^e prix, 80 fr. à M. Deillé, à Villeville, en Soudan.

3^e prix, 50 fr. à M. Victor Gauthier, à Béré, en Châteaubriant.

4^e prix, 30 fr. à M. Brun, à la Grée, en Ancenis.

Mentions honorables : M. Clouet, précité ; M. Cherruaux, à la Mataudais, en Rougé.

2° *Taureaux de deux ans et au-dessus.*

1^{er} prix. Offert par la ville de Châteaubriant, 100 fr. à M^{me} veuve Faucheux, à Béré, en Châteaubriant.

2^e prix. 50 fr. à M. Chauveau, à Boisdauid, en Varades.

Mentions honorables : M. Le Gouais, à la Chapelle-Glain ; M. Gahier, précité ; M. Vivien, à la Garenne, en Soudan.

Membres du Jury. — MM. GASNIER, HERSART DU BURON, LETORT, LAMBOURG.

1^{re} CATÉGORIE.

Race Parthenaise et ses dérivées (Nantaise, Vendéenne).

1° *Génisses âgées de un an au moins.*

1^{er} prix, 60 fr. à M. Mabit, à la Juliennais, en Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

2^e prix, 40 fr. à M. Lucas, à la Renaudière, en Couëron.

Mentions honorables : M. Chouteau, au bourg de Couëron ; M. Roche, au bourg de Saint-Aubin-des-Châteaux.

2° *Génisses n'ayant que deux dents en bouche.*

1^{er} prix, 80 fr. à M. Loyen, au Champ-Guillet, en Couëron.

2^e prix, 60 fr. à M. Mabilais, à la Baie, en Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

3° *Vaches pleines ou suitées de trois ans et au-dessus.*

1^{er} prix, 50 fr. à M. Mabilais, précité.

2^e prix, 30 fr. à M. Soliman, précité.

2^e CATÉGORIE.

Race Durham et ses croisements.

1° *Génisses âgées de un an au moins.*

1^{er} prix, 80 fr. à M. Gahier, précité.

2^e prix, 60 fr. à M. Chauveau, précité.

2° *Génisses n'ayant que deux dents en bouche.*

1^{er} prix offert par la ville de Châteaubriant, 100 fr. à M. Chauveau, précité.

2^e prix, 80 fr. à M. Ferron, à la Minière, en Rougé.

3^e prix, 50 fr. à M. Aubrun, à Saint-Mars-la-Jaille.

4^e prix, 30 fr. à M. Chazé, précité.

Mention honorable : M. Langlais, précité.

3^o *Vaches pleines ou suitées de trois ans et au-dessus.*

1^{er} prix, 50 fr. à M. Vivien, précité.

2^e prix, 30 fr. à M. Brun, précité.

Mentions honorables : M. Gabier, précité ; M. Chazé, précité.

PRIX D'ENSEMBLE.

1^o Une somme de 50 fr. offerte par M. Gabier, conseiller général, à la plus belle bande composée d'au moins 5 vaches destinées à la reproduction.

M. Ferron, précité.

2^o Une somme de 50 fr. à la plus belle bande composée d'au moins 5 veaux destinés à l'élevage, âgés de trois mois au moins et d'un an au plus.

M. Chazé, précité.

II^e CLASSE.

ESPÈCE CHEVALINE.

Membres du Jury. — MM. ARNAULT, L. ARNOUS-RIVIÈRE, H. LE COUR, C^{te} DE LANDEMONT et PELLETIER.

Juments de trait, pleines ou suitées.

1^{er} prix, 70 fr. à M. Ferron, à la Loutrais, en Ruffigné.

2^e prix, 50 fr. à M. Bouchery, à la Muloche, en Château-briant.

3^e prix, 30 fr. à M. Baudouin, au Petit-Auverné.

III^e CLASSE.

ESPÈCE PORCINE.

Membres du Jury. — MM. ABADIE, AVENIEZ et DE BARMON.

1^o *Verrats.*

Prix unique, 40 fr. à M. Bordier, à Rouelle, en Rougé.

Mentions honorables : M. Joncheray, à Sevronières, en Rougé ; M. Gicquel, à la Chaussée, en Noyal-sur-Bruc.

2^o *Truies.*

Prix unique, 30 fr. à M. Delamare, à Rougé.

V. — Récompenses aux anciens serviteurs.

Membres du Jury. — MM. BOUCHER-D'ARGIS, CORMERAIS et C^{te} DE PONTBRIAND.

1^{er} prix. 50 fr. à M^{lle} Louise Maucorps, âgée de 62 ans, domestique depuis 39 ans chez M. Allot, à la Cour-Péan, en Erbray.

2^e prix. 30 fr. à M^{lle} Marie Bodier, âgée de 27 ans, domestique depuis 15 ans chez M. Chaillot, à la Moussaie, en Erbray.

VI. — Concours pour l'enseignement agricole.

Membres du Jury. — MM. ARNAULT, CHABRIER, DELTEIL, HERBELIN, ORIEUX, PEIGNÉ-LIBEAU et VALENTIN.

§ 1^{er}. — RÉCOMPENSES AUX INSTITUTEURS.

1^{er} prix. Médaille d'argent grand module offerte par la Société académique de Nantes, à M. Orgebin, instituteur à Petit-Mars.

2^e prix. Médaille d'argent au frère Méléard, instituteur à Derval.

3^e prix. Médaille de bronze, à M. Poulin, instituteur à Saint-Julien-de-Vouvantes.

§ 2. — RÉCOMPENSES AUX ÉLÈVES.

Une somme de 50 fr., offerte par M. Figat, trésorier du Comice, a été distribuée entre les élèves qui ont le mieux répondu aux questions qui leur ont été posées :

1^{er} prix. Un livret de caisse d'épargne de 20 fr. à Lebastard, élève de M. Legland, instituteur à Saffré.

2^e prix. Un livret de caisse d'épargne de 10 fr. à Retière, élève de M. Orgebin.

3^e prix. Un livret de caisse d'épargne de 5 fr. à Malherbe, élève de M. Bériau, instituteur à Erbray.

4^e prix. Un livret de caisse d'épargne de 5 fr. à Julienne, élève de M. Orgebin.

5^e prix. Un livret de caisse d'épargne de 5 fr. à Peccot, élève de M. Bériau.

6^e prix. Un livret de caisse d'épargne de 5 fr. à Barbier, élève de M. Legland.

Mention honorable : Brochu, élève de M. Legland.

VII, VIII. — Produits agricoles et horticoles.

Membres du Jury. — MM. BUTTY, FONTAINE, HUGÉ et frère LOUIS.

Médaille de vermeil au Syndicat des agriculteurs de la Loire-Inférieure, pour l'ensemble de son exposition.

Médaille d'argent au Syndicat, précité, pour ses échantillons de semences.

Médaille d'argent offerte par la Société nantaise d'horticulture au Syndicat, précité, pour ses pommes de terre.

Médaille d'argent à M. Le Gouais, précité, pour ses cidres.

Médaille de bronze à M. Figat, précité, pour ses eaux-de-vie de cidre.

Médaille de bronze offerte par la Société nantaise d'horticulture à M^{mes} Yvon, de Châteaubriant, pour leur angélique confite.

IX. — Chemins ruraux.

Membres du Jury. — MM. BOUCHER-D'ARGIS, CORMERAIS et C^{ie} DE PONTBRIAND.

1^{er} prix, 120 fr. à M. Phelipot et consorts, à la Moussaie, en Erbray.

2^e prix, 100 fr. à M. Pierre Ferron et consorts, à la Boullière, en Erbray.

3^e prix, 80 fr. à M. Gobbé et consorts, à Beauchêne, en Erbray.

X. — Concours d'instruments.

Membres du Jury. — MM. C. DOUILLARD, P. RENAUD et LITOU.

1^{er} prix *ex-æquo*. Médaille d'argent à MM. Huard-Dupré et Cadot, de Châteaubriant.

Rappel de médaille d'argent à M. Greffier, sellier à Nantes.
Prix offerts par le Syndicat des agriculteurs de la Loire-Inférieure aux constructeurs de charrues Brabant doubles ou simples :

Médaille de vermeil à M. Bodard, de Niaffes (Mayenne).

Médaille d'argent à M. Huart-Dupré, de Châteaubriant.

Médaille d'argent à M. Garnier, de Redon.

XI. — Médaille des Agriculteurs de France.

Médaille de vermeil au Syndicat, précité.

Médaille d'argent à M. Chazé, précité.

Médaille d'argent à M. Cherruau, de la Motte, en Rougé.

Médaille de bronze à M. Youf, de Saint-Lô (Manche).

Médaille de bronze à M. Giret, précité.

RAPPORT AU PRÉFET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE SUR UN PROCÉDÉ POUR COMBATTRE LE MILDEW

Par M. ARNAULT, professeur départemental d'agriculture.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Ainsi que vous me l'aviez prescrit, je me suis rendu le 7 septembre chez M. de la Roche-Macé, propriétaire à Couffé, et j'ai visité son vignoble dans lequel le *mildew* a fait à plusieurs reprises apparition, et qui a été traité par la solution dite *bouillie bordelaise* et par un procédé spécial dont M. de la Roche-Macé revendique l'invention.

Voici maintenant ce qui m'a été dit et ce que j'ai pu constater moi-même :

Le 5 août, à la suite des pluies des 1^{er}, 2, 3, 4 du même mois, M. de la Roche-Macé constatait la présence du *mildew* dans son clos dit de la *Grand Vigne*, d'abord sur de jeunes plants de deux ans, puis sur des ceps plus âgés.

Dès le 6 août, ce propriétaire entreprenait le traitement de cette vigne d'une surface de 2 hectares 30 ares au moyen de chaux vive éteinte de façon à la rendre seulement pulvérisable avec de l'eau dans laquelle on avait préalablement fait dissoudre 10 % de sulfate de cuivre (*couperose bleue*). On semait à la main cette poudre le matin sur les feuilles alors qu'elles étaient encore imprégnées de rosée.

A partir du 10 août, les autres vignes du domaine étaient traitées par la *bouillie bordelaise* sur une surface d'environ 10 hectares.

Bien que ces deux traitements eussent été faits un peu tardivement, puisque le mildew avait déjà fait son apparition sur les ceps avant leur application, les vignes s'étaient maintenues en assez bon état de végétation, et la marche du fléau semblait enrayée, lorsque le 24 août, à la suite de l'orage de la veille, le terrible cryptogame se montrait à nouveau.

M. de la Roche-Macé, dans les journées des 28, 30, 31 août, faisait alors appliquer à tout vignoble la poudre de chaux éteinte à l'eau sulfatée, et il en obtenait des résultats assez satisfaisants.

Une petite parcelle seule n'était pas traitée par ce procédé et recevait une deuxième application de *bouillie bordelaise*.

En somme, voici ce que j'ai pu constater :

1° Les vignes de M. de la Roche-Macé, traitées par un procédé quelconque, sont beaucoup mieux fournies de feuilles que celles des voisins qui n'ont pas été traitées.

2° Les feuilles sont en plus grand nombre dans les parties traitées d'abord à la *bouillie bordelaise*, puis par le *mélange pulvérulent*, que dans celles traitées deux fois à la *bouillie bordelaise*.

3° Enfin, dans la partie de 2 hectares 30 ares qui a reçu seulement les deux applications de *mélange pulvérulent*, on constate un état de végétation bien plus satisfaisant que dans

toutes les autres vignes traitées, soit par deux fois différentes à la *bouillie bordelaise*, soit une fois à la *bouillie* et une fois avec le *mélange pulvérulent*.

La poudre employée se prépare de la façon suivante :

Chaux : Une barrique, soit 2 hectolitres 30 litres,	
coût.....	4 f »
100 litres de la solution de sulfate de cuivre,	
coût.....	4 70
Prix de revient.....	<u>8 f 70</u>

On verse, peu à peu la solution sur la chaux de manière à la faire fuser et réduire d'elle-même en poudre.

Par le foisonnement on obtient environ 5 hectolitres de poudre qui suffisent pour le traitement de 3 hectares 30 ares.

Ce traitement représente une dépense de matière de 2 fr. 60 c. par hectare. Il faut ajouter, d'après M. de la Roche-Macé, le prix d'une demi-journée d'homme par hectare pour répandre la poudre, soit 1 fr.; en totalité, cela donne une dépense de 3 fr. 60 c. par hectare.

En admettant qu'on soit obligé de répéter ce traitement, deux, trois et même quatre fois par an, la dépense de ce chef ne serait pas très considérable. Elle serait en tout cas inférieure à celle nécessitée par les autres procédés connus.

Ces expériences, sans être absolument concluantes, sont satisfaisantes. On les répétera l'année prochaine, et alors il sera plus facile de constater leur action, d'autant plus qu'on pourra les faire préventivement avant la manifestation de la maladie et comparativement avec des surfaces non traitées ou traitées par d'autres procédés.

Veillez, etc.

Le professeur départemental d'agriculture,

P. ARNAULT.

ENQUÊTE

SUR L'INVASION DU MILDEW DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE.

En présence de la gravité des dommages causés au vignoble de la Loire-Inférieure par le mildew, il est très important de réunir sans délai le plus de renseignements possible sur la marche et sur l'intensité de la maladie, dans nos divers arrondissements, ainsi que sur l'efficacité des traitements qui lui ont été opposés. Ces renseignements nous serviront de guide l'an prochain, pour combattre le fléau avec sécurité.

Nous prions donc tous les viticulteurs qui recevront le questionnaire ci-après, de vouloir bien y répondre le plus exactement qu'ils pourront. Nous leur demandons, en outre, dans l'intérêt général, de nous communiquer toutes les observations qu'ils auront recueillies en dehors des faits prévus au questionnaire.

Ce résumé devra être adressé, le 1^{er} décembre prochain au plus tard, à M. Andouard, secrétaire général du Comité agricole central de la Loire-Inférieure, à Nantes.

(Le Comité de rédaction).

QUESTIONNAIRE RELATIF AU MILDEW.

1° A quelle époque vos vignes ont-elles été envahies par le mildew ?

2° Y a-t-il eu, à un moment donné, arrêt total ou partiel de la maladie ? Dans quelles circonstances ?

3° A quel point les ceps ont-ils été dépouillés de leurs feuilles ?

4° Quelle a été l'influence du mildew sur la quantité et sur la qualité du raisin ?

5° Quelle est la qualité du vin fabriqué avec le raisin des vignes malades ?

6° Le bois des vignes attaquées a-t-il mûri convenablement ?

7° Quels cépages ont été le plus envahis ?

8° Quels cépages ont été épargnés ?

9° Les vignes ont-elles été soignées partiellement, ou totalement ?

10° Quel genre de traitement ont-elles subi ?

11° A quelle époque a-t-il été fait ?

12° Si plusieurs moyens ont été employés, quel est celui qui a le mieux réussi ?

13° Quels instruments ont servi à opérer ces traitements ? Auquel donner la préférence ?

14° Le traitement a-t-il été appliqué une ou plusieurs fois ?

15° Lorsqu'il a été effectué, la vigne était-elle fortement ou légèrement atteinte ?

16° Quelle a été, par hectare, la dépense occasionnée par le traitement, en main-d'œuvre et en substances parasitocides ?

17° Certaines substances ont-elles paru nuire à la vigne, soit par elles-mêmes, soit par l'exagération de la quantité employée ?

18° Quel a été le résultat du traitement par rapport : à la végétation du cep ? à la conservation des feuilles ? à la maturation du bois et du raisin ? à la quantité de la vendange ? à la qualité du vin ?

19° Le vin des vignes traitées a-t-il quelque goût particulier ?

20° Le mildew a-t-il sévi dans les treilles de raisin de table ?

21° Ces treilles ont-elles été traitées ? Et comment ?

22° Quel est le résultat du traitement ?

CHRONIQUE AGRICOLE.

Les principales récoltes sont faites aujourd'hui et le résultat n'en est pas brillant.

Les froments sont petits et manquent de densité. L'hectolitre pèse, en moyenne, 72 kilogrammes, rarement 73 à 75. C'est un déficit de 8 à 10 % sur le poids ordinaire.

Les avoines ont mieux réussi ; leur densité est normale et leur quantité satisfaisante.

Les pommes de terre sont, au contraire, décimées par le peronospora. Aucune variété n'a été épargnée ; cependant le mal n'est pas également profond partout. Quelques rares cantons donneront encore un rendement passable.

Comme compensation à cette triste réalité, on peut affirmer que la maladie cède au traitement par le cuivre. La couperose, employée seule ou mélangée à la chaux, a manifestement enrayé les progrès du parasite ; plusieurs agriculteurs de notre département peuvent en témoigner dès cette année ; mais le traitement est plutôt préventif que curatif. Au dire d'un de nos collègues, l'huile de pétrole aurait même le pouvoir d'arrêter le développement du mal alors qu'il est assez avancé. Il sera bon d'expérimenter les deux méthodes l'an prochain.

Pour la vigne, la couperose a été également essayée mais trop tard. Ceux-là seuls qui ont attaqué l'ennemi de bonne heure sont parvenus à le terrasser. Les essais sont loin d'être entièrement concluants. A l'heure actuelle toutefois, on peut dire déjà que pour être efficace, le traitement doit très probablement précéder l'apparition du peronospora. La vendange sera triste cette année. A part quelques parcelles privilégiées et malheureusement bien restreintes, le mildew a tout ravagé. Le muscadet parviendra peut-être à une maturité relative,

mais le gros plant est presque partout compromis. Ce sera le cas ou jamais de sucrer la vendange.

Avec de si fâcheux résultats, le marché général est incertain et languissant. Les cours sont toujours faibles pour les animaux comme pour les céréales. Fort heureusement le mois de septembre a été favorable aux plantes et aux travaux de saison. Le blé noir donnera une récolte rémunératrice et tous les fourrages en terre sont magnifiques.

A. ANDOUARD.

PARTIE OFFICIELLE.

Concours général agricole de Paris en 1887.

— Ce concours général aura lieu l'année prochaine, comme il a eu lieu cette année, en deux séries, du 31 janvier au 17 février.

La première série comprendra les animaux reproducteurs mâles, les vaches laitières et les animaux de basse-cour autres que les poules.

La seconde comprendra les bestiaux gras, les coqs et les poules, les volailles mortes, les produits de l'industrie laitière et les produits agricoles.

Le programme du dernier concours a été reproduit pour celui-ci dans son ensemble et n'a subi que quelques modifications de détail.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

DU PETIT-PORT.

MOIS DE SEPTEMBRE 1886.

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE RAMENÉE À LA TEMPÉRATURE ZÉRO, AU NIVEAU DE LA MER ET À LA LATITUDE DE 45°. — Moyenne du mois : 763^{mm},5. — Minima : 762^{mm} le 3 à 1 h. du matin ; 762^{mm},4 le 8 à 4 h. du matin ; 761^{mm},4 le 13 à 4 h. du soir ; 750^{mm},1 le 22 à 4 h. du matin ; 759^{mm},9 le 30 à 10 h. du soir. — Maxima : 765^{mm},6 le 1^{er} à 1 h. du matin ; 765^{mm},6 le 8 à 10 h. du soir ; 766^{mm},2 le 11 à 10 h. du soir ; 767^{mm},6 le 16 à 10 h. du soir ; 767^{mm},6 le 25 à 10 h. du matin ; 770^{mm},8 le 28 à 1 h. du soir.

TEMPÉRATURE. — Élevée le 1^{er}, douce les autres jours ; fraîche le matin et le soir les 25, 26 et 27. — Jour où la moyenne a été la moins élevée : le 24 : 11°,8 ; jours où elle a été la plus élevée : le 1^{er} : 21°,8 et le 15 : 20°,6 ; moyenne du mois : 17°,1. — Moyennes des minima : 14°,2 du 1^{er} au 8 ; 11°,0 du 9 au 13 ; 12°,6 du 14 au 23 ; 8°,7 du 24 au 27 ; 13°,8 du 28 au 30 ; pour le mois : 12°,4 ; minimum absolu : 6°,7 le 24 ; autres minima assez bas : 9°,7 le 13 ; 7° et 9°,7 le 25 et le 26. — Moyennes des maxima : 25°,6 du 1^{er} au 7 ; 22°,9 du 8 au 12 ; 29°,0 du 13 au 15 ; 22°,9 du 16 au 22 ; 16°,8 du 23 au 25 ; 23°,1 du 26 au 30 ; pour le mois : 23°,57 ; maximum absolu : 31°,5 le 1^{er}. — Thermomètre placé au niveau d'un sol gazonné : moyennes des températures minima, 10°,3. Les températures les plus basses atteintes par ce thermomètre ont été : 8°,9 le 9 ; 7°,1 le 13 ; 4°,7 et 4°,6, le 24 et le 25.

NATURE DU TEMPS. — Couvert ou très nuageux les 2,

3, 4, 5, 6, 7; clair les 11, 12, 13, 14 et 15; plus ou moins nuageux les autres jours. Le soleil a paru tous les jours; nombre d'heures où il a eu une certaine force : 227. — Nombre de jours où il a plu, si peu que ce soit : 13; ayant donné au moins 1^{mm} d'eau : 9. Périodes pluvieuses : les 2, 3, 5, 6, 7 et 20, 21, 22. — *Orages* : le 7 : coups de tonnerre faibles vers le N. de 1 h. à 1 h. 20 du soir; le 16 coups de tonnerre et éclairs assez faibles de 8 h. à 10 h. 30 du matin; le 21 orage assez fort pendant la nuit, commence vers minuit et finit vers 2 h. du matin : quelques coups de tonnerre et éclairs forts. — Nombre d'heures de pluie forte ou assez forte : 19; négligeable : 17. — Hauteur d'eau tombée : 56^{mm}, 8. — Evaporation, 56^{mm}, 3. — *Brouillards*, les 1^{er}, 2, 3 et 30.

VENT. — Direction générale des régions O. du 1^{er} au 12; des régions N. du 13 au 20; des régions S. du 14 au 30.

Le Directeur de l'Observatoire,

L.-E. LAROCQUE.

FOIRES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

NOVEMBRE. — 2 Blain, Carquefou, Saint-Fiacre. — 3 Vieille-vigne, la Roche-Bernard. — 5 le Pellerin. — 6 le Clion. — 7 Arthon, le Temple. — 11 Piriac, Chauvé, Donges, Nort, Haute-Goulaine, Oudon. — 12 Fay, Chauvé. — 13 Geneston. — 16 Saint-Père-en-Retz. — 18 Trans, Vigneux, Saint-Nazaire. — 20 Guérande, Héric. — 21 Saint-Mars-la-Jaille. — 23 Rouans, Saint-Sulpice-des-Landes. — 25 Le Loroux-Botttereau, Nozay. — 26 Herbignac, Malville. — 30 Ancenis.

1^{er} lundi, Vallet. — 1^{er} mardi, Riaillé, Saint-Etienne-de-Mont-Luc (marché de pores), Blain. — 2^e mardi, le Loroux-Botttereau, Sainte-

Pazanne, Joué. — 4^e mardi, Meilleraye, Varades, Ligné. — 1^{er} mercredi, Bignon, Machecoul (marché). — 2^e mercredi, Guémené-Penfao, Sayenay. — 1^{er} jeudi, Ancenis. — 3^e jeudi, Ancenis, Couéron, (pour pores), Chapelle-Heulin, Pont-Rousseau. — 4^e jeudi, Plessé. — 1^{er} vendredi, Bourgneuf (marché de bestiaux). — Le lundi après la Toussaint, Nozay. — Lundi après le 2, Pontchâteau. — Mardi après la Toussaint, Châteaubriant.

MM. les Maires sont priés de signaler les erreurs ou omissions qui pourraient s'être glissées dans l'indication des foires et marchés.

Le Gérant,

A. ANDOUARD.